



*Afrique Nourricière*

RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET  
DE PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
09 BP 884 Ouagadougou 09 - Tel (226) 50-36-08-25 ; Tel/Fax : 50-36-26-13 ;  
site : [www.roppa.info](http://www.roppa.info) ; Email : [roppa@roppa-ao.org](mailto:roppa@roppa-ao.org); [roppa2000@yahoo.fr](mailto:roppa2000@yahoo.fr)

---

## **Atelier de réflexion, de formation et de préparation du ROPPA dans la mise en œuvre des politiques agricoles et commerciales régionales**

---

**Communication du ROPPA sur le processus de participation des organisations  
paysannes à l'élaboration des politiques agricoles et économiques régionales**

**Avril 2012**

## **1. Une dynamique de structuration des OP en fonction des enjeux politiques liés à l'environnement de production et aux conditions d'existence des exploitations familiales agricoles**

Les OP ont su toujours se structurer pour répondre à des enjeux politiques. Ainsi l'analyse de leur évolution des organisations paysannes en Afrique de l'Ouest révèle les principales étapes marquantes ci-après :

- **Au début des années 1970**, les effets des sécheresses successives révèlent les limites des politiques et programmes des Etats pour assurer l'autosuffisance alimentaire et la réduction de la pauvreté. Alors, des leaders paysans et/ou sociaux créent les premières organisations autonomes (à côté des coopératives et autres formes d'organisations créées par les administrations publiques) pour mobiliser les populations locales et mettre en œuvre des initiatives visant à assurer des services divers en vue d'améliorer la production, sa valorisation, l'accès aux services sociaux de base...Progressivement ces organisations se fédèrent et se structurent aux différents niveaux de l'organisation territoriale des Etats ;
- **Au milieu des années 1990** : le processus des PAS et/ou les crises dans certaines filières de rente (coton, arrachide...) favorisent l'émergence de nombreuses organisations faîtières/plateformes nationales qui se positionnent comme interlocutrices des Etats. Les OP alors structurent leurs revendications et leurs propositions pour adapter les politiques et programmes publics aux besoins des exploitations familiales.
- **En 1996** : dans le cadre du processus Sahel 21, les organisations paysannes nationales des pays membres du CILSS constituent des plateformes paysannes sahéliennes et se fédèrent au niveau de l'espace du CILSS pour être les'interlocutrices du CILSS dans ce processus, premier du genre dans la zone.
- **En 2000** : après un processus de concertation de près de 2 ans enclenché à la faveur du PAS et du désengagement des Etats des services agricoles, les organisations membres de la plateforme paysanne Sahélienne mettent en place le ROPPA, intégrant 3 pays non Sahélien (CI, Togo, Bénin). Le ROPPA se positionne comme l'interlocuteur des institutions régionales, notamment l'UEMOA.
- **En 2008** : Dans le cadre des négociations des APE, le ROPPA a favorisé un rapprochement avec les réseaux d'OPPA des autres régions de l'Afrique en vue de défendre des positions communes auprès du secrétariat des ACP. A terme, ce contact a favorisé en 2010 la mise en place de la PAFO pour interagir avec l'UA, le secrétariat des ACP et les institutions internationales.

## **2. Les fondements des actions dans le processus des politiques**

### **2.1. Vision et approche ROPPA**

#### **a) Défendre une vision paysanne de l'agriculture ouest-africaine :**

La défense des exploitations agricoles familiales est le crédo du ROPPA et de ses plateformes nationales membres. Elle doit être au cœur des politiques agricoles et doit servir de base aux politiques de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de gestion des ressources naturelles.

Pour le ROPPA, l'agriculture familiale reste la seule alternative pour assurer un développement durable et équitable et pour garantir la quiétude sociale et la paix civile dans les pays (comme ceux d'Afrique de l'Ouest) à faible niveau d'industrialisation et de production de services.

***b) Une mobilisation fondée sur la raison d'être du réseau et la légitimité :***

- Dans les Statut du ROPPA, il est indiqué que sa mission est de défendre et promouvoir les exploitations familiales ;
- Le ROPPA a été créé par plusieurs millions d'exploitants familiaux ;

**Extrait du Communiqué final de la 3ème Convention de février 2004**

- ....
- Aussi, la convention a-t-elle recommandé au comité exécutif du ROPPA de mobiliser les OP et les organisations de défense des consommateurs dans tous nos pays pour soutenir et encourager nos gouvernants afin que l'espace CEDEAO soit protégé contre les importations massives de produits pouvant mettre en péril les productions stratégiques de la sous-région dont dépend la survie des familles rurales.
- **La convention engage le comité exécutif à définir des stratégies appropriées et à prendre toutes les initiatives nécessaires pour s'impliquer dans les négociations** en cours aux côtés de nos Etats et des autres acteurs de la société civile africaine et internationale.

**2.2. Une stratégie évolutive basée sur la nécessité de :**

1. Disposer de données et informations scientifiques et techniques pour étayer son argumentaire –
2. Se concerter et avoir une position consensuelle au niveau des OP du niveau national au niveau régional voir continental et global pour produire un cahier de plaidoyer (déclaration, mémorandum, communiqué final ...
3. Mobiliser l'opinion publique et les autres groupes d'acteurs – médiatisation et alliance stratégique ;
4. Chercher à influencer sur les décisions
  - Rencontre avec les gouvernements, les autorités régionales, le secrétariat des ACP
  - Participer aux travaux et réflexions avec des propositions
  - Lobby auprès de décideurs, leaders d'opinion, parlementaires, négociateurs en Afrique et en Europe

### 3. *Quelques exemples de politiques dans lesquelles le ROPPA s'est mobilisé*

Sur la base de sa vision et son approche, le ROPPA a favorisé la participation des OP dans les différents domaines ci- après :

#### 3.1. *Les chantiers des politiques agricoles et commerciales*

##### ■ *Politiques agricoles et commerciales de l'UEMOA*

Deux démarches ont été mises en œuvre par le ROPPA :

- la première a consisté à interpellé et à négocier avec les autorités de l'UEMOA pour une implication forte des organisations paysannes et de producteurs agricoles et non pour une participation à des restitutions d'études et à des ateliers.
- La seconde démarche a été d'initier une large consultation des plates-formes nationales.

Sur une période de huit mois (mars à octobre 2001), le ROPPA a su donc bâtir un ensemble de propositions consensuelles fortes et argumentées sur la vision de l'agriculture, les orientations majeures, les stratégies et les instruments institutionnels. Ce corpus a aidé à une participation pleine et remarquable des OP à l'atelier sous-régional de l'UEMOA pour la validation de la Politique Agricole de l'Union (PAU).

A la suite de cette validation, le ROPPA, en décembre 2001, a eu à poursuivre son plaidoyer sur ses positions et propositions à l'occasion de la réunion des Chefs d'États de l'UEMOA.

En terme de résultats, l'on peut noter la place particulière faite à l'agriculture familiale (articles 2 et 8 de l'acte additionnel n° 03/2001), l'engagement des Chefs d'États à mettre en place le Fonds Régional de Développement Agricole dès 2005 (article 13) et enfin, l'amélioration des revenus, le statut de l'exploitation familiale et le cadre de vie en milieu rural ont été considérés comme des objectifs de la PAU (article 3).

##### ■ *le PDDAA, Volet Agricole du NEPAD*

Le deuxième chantier en matière de politiques agricoles a été le NEPAD. Plusieurs temps forts marquent les efforts du ROPPA à faire connaître les positions et propositions des producteurs sur le développement de l'agriculture mais aussi et surtout pour favoriser une harmonisation entre les OP du réseau et aussi avec les réseaux d'OP des autres sous régions de l'Afrique.

Outre sa position de point focal pour l'Afrique de l'Ouest, le ROPPA a fourni aux autres sous-régions (Afrique Centrale, Afrique de l'Est et Afrique Australe) un appui méthodologique dont le but était de faciliter les concertations inter-paysannes et la recherche d'une convergence des visions et positions. Cette convergence des réseaux d'OP d'Afrique a été obtenue lors de l'atelier régional co-organisé avec le Secrétariat du NEPAD en Afrique du Sud (février 2004).

## ■ *Politique agricole et commerciale de la de la CEDEAO*

Le ROPPA a su anticiper sur l'élaboration de l'ECOWAP en sensibilisant les autorités de la CEDEAO sur la nécessité d'impliquer, dès le début du processus les OPPA. C'est ainsi que le ROPPA a été membre de la Task Force Régionale qui a conduit le processus à son terme.

Ce positionnement a été judicieux. L'expérience tirée de la PAU a été valorisée en ce sens que le ROPPA a su faciliter la connexion entre ses membres et les OPPA du Nigeria, du Ghana et de la Sierra Leone. En plus d'avoir aidé ces OPPA à avoir leurs propres réflexions et propositions, le ROPPA a servi de cadre pour forger les positions et les propositions paysannes communes aux OPPA et aux Chambres d'Agriculture.

Les efforts du ROPPA ont sans aucun doute contribué à une meilleure prise en compte de l'agriculture paysanne : l'ECOWAP met un accent particulier et prioritaire sur les exploitations familiales bien avant l'agrobusiness, sur le marché régional bien avant les exportations. La CEDEAO a aussi adopté le principe de garantir la sécurité alimentaire des populations de la sous-région en exerçant son droit à la souveraineté alimentaire.

Les rôles joués par le ROPPA dans la Task Force, la mobilisation des OPPA des pays de la CEDEAO, l'unification des positions et des propositions des réseaux d'OPPA ont justifié sa désignation par la CEDEAO pour le pilotage de certains programmes du Plan d'Action de l'ECOWAP.

## ■ *Le chantier en cours de l'APE/APER*

La pertinence de la finalité et des objectifs majeurs de l'ECOWAP risque cependant d'être altérée sérieusement par la définition et l'adoption d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) peu protecteur et la création d'une zone de libre échange entre la CEDEAO et l'UE à travers la conclusion d'un Accord de Partenariat Economique (APE) mal négocié.

En vue de réduire ce risque, le ROPPA a effectivement mobilisé, depuis Mars 2005, les plateformes nationales en initiant une série d'ateliers d'information, de sensibilisation et de formation sur l'ECOWAP et l'APE. Cette action vise à fonder une coalition d'abord nationale puis sous-régionale non pour s'opposer à des accords de partenariat mais pour surtout négocier les conditions les plus judicieuses pour l'agriculture ouest-africaine et ses populations.

Deux mesures paraissent importantes à prendre pour que les acquis dans ce domaine soient durables :

- la première devrait être de capitaliser la démarche adoptée par le ROPPA dans ces processus en transformant les matériaux disponibles en outils de formation des responsables d'OP et d'information des exploitants familiaux.
- La seconde mesure est de définir des priorités pour le suivi et la contribution à la mise en œuvre des politiques agricoles sous-régionales.

### **3.2. *Les combats spécifiques pour la promotion et la défense de la vision paysanne***

#### **■ *Le coton***

Alors qu'il ne l'avait pas particulièrement prévu au moment de sa création, le ROPPA a été amené, du fait de la crise intervenue au début des années 2000, à consacrer une partie importante de ses forces à la défense des intérêts des producteurs de la filière coton.

Lors des différentes initiatives prises (coton-tour, atelier de Cotonou, Conférence ministérielle de Cancun, réunion des ministres de l'UEMOA, rencontre des pays ACP, Forum de Paris .. ), le ROPPA a procédé à sa propre analyse et appréciation de la crise. Il a formulé des propositions sur les aspects internationaux et sur les aspects nationaux et régionaux.

#### **■ *La souveraineté alimentaire***

C'est en 2001 à Bruxelles (en Belgique) avec Via Campesina, puis en 2002 et en 2003, avec la Confédération des Organisations Professionnelles Agricoles (COPA) et des Organisations Professionnelles Agricoles nord-américaines que, le droit à la souveraineté alimentaire a été réaffirmé, précisé et inscrit dans le registre des revendications pour assurer des échanges agricoles plus équitables.

Mais, c'est surtout à Dakar, en février 2005, lors du «Dakar Agricole» axé sur « la fracture agricole » que le ROPPA, allié aux autres OPA de l'Afrique, a effectivement fait prendre en compte la souveraineté alimentaire dans l'agenda des Etats Africains.

Le Pré-Forum des OP du «Dakar Agricole» a permis de rappeler et de faire débattre des missions fondamentales de l'agriculture et de la nécessité d'un traitement particulier hors des normes et règles de l'OMC. C'est au nom des principes sur la souveraineté et de ses convictions que l'Afrique peut nourrir l'Afrique que le ROPPA s'est lancé dans une campagne sur le riz et la riziculture ouest africaine.

#### **■ *La sécurité foncière***

Si les OPA acceptent clairement que l'accroissement de la productivité agricole nécessite de meilleures structures foncières au niveau des exploitations familiales, il reste que ces transformations exigent une vaste concertation pour permettre de sauvegarder un des éléments importants de leur patrimoine. Dès lors, une réforme foncière s'impose mais elle doit garantir les droits des familles.

Le ROPPA, conscient de la délicatesse du foncier et de son importance dans les systèmes de production des exploitations familiales a donc soutenu les plateformes du Sénégal et du Mali. Il a également mis en œuvre un projet avec le CRDI qui visait entre autres à capitaliser les expériences et politiques existantes sur le foncier en vue de construire une vision et des propositions des OP dans les consultations nationales, sous régionales et Africaines. L'enjeu est de concevoir et de négocier une approche plus sécurisante du foncier pour les exploitations familiales.

#### 4. Quelques acquis liés à cette participation du ROPPA dans les politiques régionales

Popositions des OP	Prise en compte dans les politiques
<p>La reconnaissance de l'exploitation familiale agricole comme base de développement de l'agriculture ouest africaine ;</p>	<p>« <i>La politique agricole s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra- communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs</i> » .</p>
<p>La promotion de la souveraineté alimentaire</p>	<p>1<sup>er</sup> objectif de l'Ecowap :</p> <p><b>Assurer la sécurité alimentaire</b> de la population et la qualité sanitaire des produits, dans le cadre d'une approche garantissant la souveraineté alimentaire de la région ».</p> <p>2<sup>ème</sup> objectif de l'Ecowap :</p> <p>« <b>Réduire la dépendance vis-à-vis des importations</b> en accordant la priorité aux productions alimentaires ainsi qu'à leur transformation, par la valorisation et l'exploitation des complémentarités et des avantages comparatifs au sein de la région... »</p>
<p>La priorité au marché régional et à la protection aux frontières</p>	<p>3<sup>ème</sup> objectif de l'Ecowap :</p> <p>« favoriser une intégration économique et commerciale équitable des exploitations agricoles dans les marchés nationaux, régionaux et internationaux, permettant d'améliorer les revenus de la population agricole, et notamment les revenus des femmes »;</p>
<p>La sécurisation foncière et la garantie de la durabilité des systèmes de production</p>	<p><u>Axe de programmation de la CEDEAO</u> : la « gestion des ressources partagées »; la gestion de la durabilité des exploitations est envisagée à travers : « une intensification des systèmes de production, adaptée aux différents contextes agro-écologiques, afin d'assurer une croissance de la production tout en valorisant et en préservant les ressources naturelles et la biodiversité ».</p>
<p>L'implication des OP à toutes les</p>	<p>Le ROPPA a été membre de la <b>Task force</b> qui a piloté la définition de la politique agricole régionale.</p>

étapes de la formulation, et de la mise en œuvre des politiques	Les OP ont été <b>signataires</b> des pactes multi acteurs fixant les engagements de chacune des parties prenantes dans la mise en œuvre des programmes d'investissement.
financement de l'agriculture	FRDA - FRAA

## 5. Les défis et enseignements

### *Les défis*

#### ■ **L'engagement des Etats en faveur de l'Agriculture**

*Le défi, pour le ROPPA et ses membres, est d'amener les gouvernements à respecter leurs engagements et à faire en sorte que le développement rural revienne au centre des politiques économiques nationales et régionales avec des mécanismes de financement qui favorisent une transformation véritable de l'agriculture et des modes de gouvernance qui permettent au monde rural de bénéficier d'un juste retour de la plus value de son travail et de ses efforts. Malgré un consensus sur le rôle central de l'agriculture dans le développement économique et social, le débat sur le type d'agriculture à soutenir massivement reste posé dans plusieurs pays. Les administrations publiques ayant plutôt tendance à soutenir des formes d'agriculture « capitalistes » avec une concentration des terres.*

#### ■ **Les Accords commerciaux internationaux ou bilatéraux**

*Le défi pour le ROPPA est d'amplifier son influence sur les gouvernements et les Institutions d'Intégration Economique régionale (CEDEAO, UEMOA), de mobiliser les producteurs agricoles sur le droit indiscutable de tout travailleur rural d'être équitablement rémunéré pour une vie digne et honorable et de s'allier avec tous acteurs publics ou privés partageant ses idéaux, de justice et d'équité sociales, d'éthique et de solidarité commerciales et de complémentarité entre les territoires, par et pour les peuples de la terre.*

#### ■ **L'insécurité alimentaire et la protection de l'agriculture familiale**

La sécurité alimentaire doit être un élément central des politiques de développement économique, social et culturel de nos pays, en tant que manifestation d'un droit souverain. Pour le ROPPA, la souveraineté alimentaire se gagnera au sein des exploitations familiales et au niveau régional. *Ainsi, tout en poursuivant sa Campagne Afrique Nourricière, le ROPPA se doit, en relation avec d'autres groupes d'acteurs internationaux et régionaux de définir un contenu plus opérationnel de sa compréhension des mécanismes de protection de l'agriculture ouest africaine et de la gestion de l'offre dans l'espace CEDEAO.*

#### ■ **Le soutien et la prise en compte des dynamiques et mutations des organisations paysannes**

Aujourd'hui, le mouvement paysan ouest africain se porte mieux qu'il ne l'était il y a une dizaine d'années. La démocratie et la reconnaissance de la liberté d'organisation ont modifié totalement le rôle des OPPA et leur place sur l'échiquier des acteurs du développement rural. Le ROPPA a sans aucun doute contribué à la visibilité des OPPA et à la lisibilité de leurs messages. Toutefois, cet effort doit être poursuivi pour que les succès enregistrés par le

ROPPA aux niveaux régional et international soient davantage répercutés dans les pays. Il s'agira d'œuvrer de manière à ce qu'il y ait une continuité du discours paysan du niveau sous régional jusqu'au village et que ce discours soit connu des autres acteurs.

La consolidation des OPPA dans les pays est une des conditions nécessaires pour qu'il n'y ait pas de rupture dans la chaîne du plaidoyer en faveur des exploitations familiales et pour que la consolidation du ROPPA se poursuive. Une autre condition est la prise en compte de la dynamique d'organisation des producteurs autour des filières tant dans les pays qu'au niveau régional.

■ **Assurer une mise en œuvre rapide et efficace des politiques agricoles régionales**

Une des difficultés que rencontre la région est la mise en œuvre rapide des politiques définies de manière consensuelle et ceci dans le respect de leur contenu global. Le ROPPA et l'ensemble des organisations de la société civile devraient contribuer à lever cette contrainte.

**Les enseignements :** Le ROPPA devrait poursuivre et/ou renforcer les efforts pour :

- **Identifier et intégrer les espaces de négociation**
- **Renforcer les capacités de plaidoyer aux différents niveaux des OP ;**
- **Formuler des argumentaires et des propositions qui s'appuient les expériences réussies des OP à la base et sur le vécu quotidien des exploitations familiales.**
- **Renforcer l'ancrage du réseau avec et des CNOP avec les OP à la base**
- **Mettre en place un dispositif de veille stratégique et d'information**
- **Mettre en place un dispositif de formation stratégique :** formation pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques ; renforcement des capacités pour assurer la relève ; formation d'une masse critique de leaders